



DÉLIBÉRATION 2025-133

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **36**
Nombre de membres ayant donné procuration : **2**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **3**
Date de convocation : **06/03/2025**
Date d'envoi à la SP de condom : **18/03/2025**
Date De publication : **18/03/2025**
Votes contre :
Votes pour : **38**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LANEQUE Valérie, Mme LAUNET Alexandra, Mr Gorges LEVIGNAC, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MILLIEZ Philippe, Mr MINIAYLO Pierre, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr TOURNE Jean-Pierre

Excusés remplacés par : Mme SOLARY Jacqueline est remplacée par Mr Gorges LEVIGNAC, Mme Hélène GRILLON est remplacée par Mme LAUNET Alexandra, Mr CAZZOLA Bruno est remplacé par Mr MILLIEZ Philippe

Ayant donné procuration: Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mr FALTRAUER Franck, Mr RENARD Jean-Pierre a donné procuration à Mme BRIANE Huguette

Absents excusés: Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mme GRILLON Hélène, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mme MONGIS Nadine, Mme PENA Roselyne, Mr RENARD Jean-Pierre, Mme SOLARY Jacqueline

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Matthieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SCARAVETTI Henri, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mme TOURNIER Elisabeth

Participants sans droit de vote : Mr DEMAY Stéphane, Conseiller aux décideurs locaux, Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève

Tarification du SAT- augmentation du tarif des contrôles périodiques

Le Président expose à l'Assemblée,

Considérant les éléments afférents au Service Public d'Assainissement Non Collectif contenus dans le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en séance du 13 mars 2025,

Considérant la délibération 2024-093 du 27 mars 2024 afférente à la tarification des prestations du SAT, l'Assemblée délibérante est appelée à valider le tableau des prestations du SAT tel qu'il suit :

Branchement d'eau potable		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Forfait branchement eau potable DN 25/32 mm jusqu'à 5 ml	Unité	1 197,43 €	20%	1 436,91 €
Branchement d'eau potable DN >32 mm	Sur devis		20%	- €
Fourniture et pose d'un dispositif de comptage	Unité	300,00 €	20%	360,00 €
Branchement eau potable au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>en terrain naturel</u>	ml	24,20 €	20%	29,04 €
Branchement eau potable au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>sous chaussée</u>	ml	82,33 €	20%	98,79 €
Ajout second compteur dans niche existante	Unité	300,00 €	20%	360,00 €
Prestations spécifiques AEP				
		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Croisement d'ouvrage (réseau sec ou humide)	Unité	45,00 €	20%	54,00 €
Traversée de mur DN 25/32 mm	Unité	130,00 €	20%	156,00 €
Plus-value « rocher »	m3	80,00 €	20%	96,00 €
Réfection définitive AEP				
		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Fourniture, mise en place de béton	m ²	130,00 €	20%	156,00 €
Réfection définitive béton désactivé	m ²	180,00 €	20%	216,00 €
Réfection définitive BB grenailé	m ²	120,00 €	20%	144,00 €
Réfection définitive de caniveau et/ou bordures	ml	110,00 €	20%	132,00 €
Casse conduite				
		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Forfait pour casse d'une conduite (DN 25 mm à 50 mm)	Unité	100 € + coût réel	20%	
Forfait pour casse d'une conduite (DN 60 mm à 100 mm)	Unité	200 € + coût réel	20%	
Forfait pour casse d'une conduite (DN 110 mm et plus)	Unité	300 € + coût réel	20%	

Vérification poteaux incendie avec rapport				
Vérification poteau incendie	Unité	60,00 €	20%	72,00 €
Intervention compteur		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Frais d'accès au service	Unité	36,00 €	10,0%	39,60 €
Frais étalonnage COFRAC	Unité	600,00 €	20%	720,00 €
Relève manuelle (Refus télé relève)	Unité	150,00 €	20%	180,00 €
Remplacement compteur suite à dégradation (gel,...)	Unité	104,63 €	20%	125,56 €

Branchement assainissement collectif		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Forfait branchement ø160 mm jusqu'à 5 ml (profondeur ≤1,3 m)	forfait	1 503,18 €	20%	1 803,81 €
Branchement AC au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>en terrain naturel</u> (profondeur ≤1,3 m)	ml	44,45 €	20%	53,34 €
Branchement AC au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>sous chaussée</u> (profondeur ≤1,3 m)	ml	110,75 €	20%	132,89 €
Forfait branchement ø160 mm jusqu'à 5 ml (profondeur >1,3m et ≤1,6m)	forfait	1 784,00 €	20%	2 140,80 €
Branchement AC au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>en terrain naturel</u> (profondeur >1,3m et ≤1,6m)	ml	66,30 €	20%	79,56 €
Branchement AC au-delà de 5 ml, le mètre linéaire supplémentaire <u>sous chaussée</u> (profondeur >1,3m et ≤1,6m)	ml	188,28 €	20%	225,94 €
Prestations spécifiques AC		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Croisement d'ouvrage (réseau sec ou humide)	Unité	65,00 €	20%	78,00 €
Traversée de mur ø160mm	Unité	260,00 €	20%	312,00 €
Plus-value « rocher »	m3	80,00 €	20%	96,00 €
Contrôle raccordement assainissement collectif	Unité	100,00 €	20%	120,00 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	Unité	2 000,00 €	-	2 000,00 €
Réfection définitive AC		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Fourniture, mise en place de béton	m ²	130,00 €	20%	156,00 €
Réfection définitive béton désactivé	m ²	180,00 €	20%	216,00 €
Réfection définitive BB grenailé	m ²	120,00 €	20%	144,00 €
Réfection définitive de caniveau et/ou bordures	ml	110,00 €	20%	132,00 €

Tarif pour élaboration de devis liés à des travaux spécifiques AEP/AC				
Dossier administratif (devis, DICT, facturation)	Forfait	200,60 €	20%	240,72 €
Coût horaire main d'œuvre	1 heure	35,00 €	20%	42,00 €
Coût horaire main d'œuvre en astreinte	1 heure	52,50 €	20%	63,00 €
Mini pelle avec chauffeur	1 heure	70,00 €	20%	84,00 €
Pelle 10 T avec chauffeur	1 heure	79,38 €	20%	95,25 €
Camion bi-benne avec chauffeur	1 heure	50,00 €	20%	60,00 €
Poids lourd 12 T avec chauffeur	1 heure	47,00 €	20%	56,40 €
Fonçage (utilisation grande fusée avec compresseur)	ml	87,00 €	20%	104,40 €
Taux de majoration sur travaux sous-traités	%	10%		
Taux de majoration sur pièces	%	15%		

SPANC		Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Contrôle des installations dans le cadre d'une vente	Unité	155,00 €	10%	170,50 €
Contrôle Conception/Implantation	Unité	80,00 €	10%	88,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	Unité	190,00 €	10%	209,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (régularisation travaux non déclarés)	Unité	190,00 €	10%	209,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	Unité	155,00 €	10%	170,50 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte la modification de la grille tarifaire ci-dessus présentée, le nouveau tarif des contrôles périodiques réalisés par le SPANC ne s'appliquant qu'à compter du 19 mars 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 17 mars 2025

Le Président,



Nicolas MELIET